



Banque Africaine de Développement



Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

NEPAD INFRASTRUCTURE: ETUDE DU CADRE STRATEGIQUE A MOYEN ET LONG TERME

Analyse de l'état d'avancement
du Plan d'Action à Court Terme (PACT)
& mesures pour l'accélération de sa mise en oeuvre

SECTEUR DE L'EAU



Groupement:

SCET
TUNISIE


Louis Berger Group

AFRO-CONSULT


**Stewart
Scott**
international

Liste des abréviations et acronymes

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AFD	Agence Française de Développement
AIE	Agence Internationale de l'Énergie
AICD	African Infrastructure Country Diagnostic (WB)
AMCOW	Conseil des Ministres Africains de l'Eau
APIRG	African - Planning and Implementation Regional Group
AT	Assistance Technique
FAE / AWF	Facilité Africaine de l'Eau / African Water Facility
AWTF	Africa Water Task Force
BAD	Banque Africaine de Développement
BM / BIRD	Banque Mondiale / Banque Internationale de Reconstruction et de Développement
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEA	Commission Economique pour l'Afrique - NU
CIGB	Commission Internationale des Grands Barrages
CICOS	Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CEPGL	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CER	Communauté Economique Régionale
SADC	Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe
CMD	Commission Mondiale des Barrages
CME	Conseil Mondial de l'Energie
COMESA	Marché Commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique Australe
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAD	Fonds Africain de Développement
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau

GRET : TWRM	Gestion des Ressources en Eau Transfrontalières / Transboundary Water Resources Management
HYCOS	Système d'Observation du Cycle Hydrologique
IBN / NBI	Initiative du Bassin du Nil / Nile Basin Initiative
IDS	Initiative de Développement Spatial
IFD	Institution de Financement du Développement
IGAD	Autorité Inter-Gouvernementale de Développement
IPPF	Facilités de Préparation des Projets d'Infrastructures
MLTSF	Cadre Stratégique à Moyen – Long terme
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NPMS	NEPAD - Système de Gestion du Projet
NU	Nations Unies
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OBC / OKACOM	Commission du Bassin de l'Okavango / Basin Okavango River Basin Commission
OBV / RBO	Organisation de Bassin Versant / River Basin Organisation
OMM / WMO	Organisation Météorologique Mondiale
OMS / WHO	Organisation Mondiale de la Santé
OMVG	Office de Mise en Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Office de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
KBO	Organisation pour l'Aménagement et le Développement du Bassin de la Rivière Kagéra
PACT	Plan d'Action à Court Terme
PGE / GWP	Partenariat Global de l'Eau
PPP	Partenariat Public Privé
PSP	Participation du Secteur Privé
JMP	Joint Monitoring Program on Water-supply and Sanitation (WHO/UNICEF)
RAOB	Réseau Africain des Organismes de Bassin
IAEAR	Initiative pour l'Alimentation en Eau et l'Assainissement en Milieu Rural
PEOA	Pool d'Energie Ouest Africain
SADC	Communauté de Développement d'Afrique Australe
SIG	Système d'Information Géographique
SPV	Opérateur Particulier Dédié

SAD / DSS	Système d'Aide à la Décision
ICT	Technologies de l'Information et de la Communication
UA	Union Africaine
UPDEA	Union des Producteurs, Transporteurs et Distributeurs d'Energie Electrique d'Afrique
UE	Union Européenne
UN-CCD	Convention des Nations Unies pour Combattre la Désertification
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
MRU	Union de la Mano River
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe
AWV	Vision Africaine de l'Eau pour 2025
ZRA	Autorité du Fleuve Zambèze / Zambezi River Authority

Table des Matières

1.	Contexte et objet	1
1.1.	Exigences des termes de référence	1
1.2.	Objectifs	1
2.	Les revues du PACT depuis 2002	1
2.1.	Rapport du NEPAD sur le PACT 2002	1
2.2.	La revue du PACT en 2003	3
2.3.	La revue du PACT de 2004	4
2.4.	L'Atelier d'Abuja de 2005	5
3.	Les progrès dans le Secteur de l'Eau à travers les projets du PACT et les initiatives du NEPAD	6
3.1.	Initiatives du NEPAD et de la BAD dans le Secteur de l'Eau	6
3.1.1.	Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en zones rurales – (RWSSI)	6
3.1.2.	Le Plan d'Action pour la Gestion des Ressources en Eau Transfrontalières (RET)	6
3.1.3.	La Facilité Africaine de l'Eau	10
3.2.	Résumé des projets du PACT dans les régions des CER	10
3.2.1.	COMESA – Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe	11
3.2.2.	CEDEAO – Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest	12
3.2.3.	CEEAC – Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale-	14
3.2.4.	UMA	15
3.2.5.	SADC – Communauté de Développement de l'Afrique Australe	15
3.2.6.	IGAD – Autorité Inter Gouvernementale pour le Développement	17
3.3.	Projets nouveaux ou potentiels pour le PACT	18
4.	Analyse des progrès et des problèmes du Secteur de l'Eau	22
4.1.	Problèmes spécifiques dus à la complexité du Secteur de l'Eau	22
4.2.	Liaisons inter-secteurs	23
4.3.	Questions transversales	25
4.3.1.	Questions institutionnelles	25
4.3.2.	Renforcement des capacités	25
4.3.3.	Partage de l'information et veille technologique	26
4.3.4.	Participation du Secteur Privé	26
5.	Mesures proposées pour accélérer la mise en œuvre du PACT	28
5.1.	Appropriation et internalisation	28
5.2.	Capacités institutionnelles	28
5.3.	Réformes politiques, réglementaires et institutionnelles	29
5.4.	Coordination	29
5.5.	Mécanismes de suivi	29

ANNEXES

ANNEXE A: Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en zones rurales	30
ANNEXE B: Projets du Plan d'action à Court Terme pour les bassins transfrontaliers	31

1. Contexte et objet

1.1. Exigences des termes de référence

Les termes de référence ont prévu un document relatif aux mesures d'accélération de la mise en œuvre du PACT. Ce document présente des mesures concrètes susceptibles d'assurer l'avancement du PACT et traite à la fois des ressources, compétences institutionnelles ainsi que de la gouvernance sectorielle en tant que moyens de favoriser l'accélération de la mise en œuvre du PACT. La méthode de travail adoptée est basée sur les recommandations des revues du PACT (2003 et 2004), sur les rapports et documents relatifs au PACT, sur les consultations auprès des CER lors des visites d'octobre et novembre 2006, ainsi que sur les recommandations des ateliers régionaux tenus en avril et mai 2007 avec toutes les parties prenantes.

1.2. Objectifs

Les objectifs de ce document sont de :

- fournir une information de fond à la fois utile et nécessaire en vue de justifier les recommandations relatives à l'accélération du PACT telles que présentées dans la dernière partie de ce document.
- faciliter le processus de consultation avec les différentes parties prenantes du projet.
- élaborer un Plan d'action et une feuille de route à durée déterminée pour la mise en œuvre des projets pilotes prioritaires.

L'objectif de ce document n'est ni de faire une nouvelle description des projets ni de faire une revue de projets aussi détaillée que celle réalisée en 2004. Le but précis de ce travail est d'élaborer une mise à jour de l'avancement des projets afin d'identifier de manière plus claire, les obstacles et les déficiences inhérents aux projets du PACT et d'établir les recommandations adéquates permettant de débloquer les situations et faire avancer ces projets.

2. Les revues du PACT depuis 2002

2.1. Rapport du NEPAD sur le PACT 2002

Le rapport de Mai 2002 sur le PACT décrit l'approche du NEPAD pour un PACT-Infrastructures et dresse pour chaque secteur (Eau, Energie, Transports et TIC) une vision résumée de l'état de la question et des problèmes du secteur en exposant la réponse qui leur est donnée par le NEPAD. Pour le Secteur de l'Eau, une analyse courte mais exhaustive des ressources eau et des usages qui en sont faits en Afrique sert de base à l'inventaire des problèmes et des défis du secteur. Les initiatives proposées par le NEPAD en réponse à ces défis sont en harmonie avec la « Vision Africaine de l'Eau pour 2025 » qui a été développée pour stimuler un changement d'approche vers une gestion et un usage des ressources en eau plus équitables et plus durables au service de la réduction de la pauvreté, du développement socio-économique, de la coopération régionale et de l'environnement. Selon cette Vision Africaine de l'Eau, les projets proposés pour le PACT dans le Secteur de l'Eau se rapportent à cinq thèmes (cf. Tableau 1) :

A: Mise en place d'un environnement propice à la coopération régionale (4 projets)

- B: Appui au développement de politiques nationales de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE -1 projet)
- C: Satisfaction des besoins en eau les plus urgents (2 projets)
- D: Amélioration de la « culture » de l'eau (5 projets)
- E: Consolidation de la base financière pour le futur souhaité de l'eau (1 projet)

Un recueil de 13 projets est présenté en annexe au rapport principal. Ces 13 projets sont supposés remplir les principaux critères qui ont permis la sélection des projets à inscrire dans le PACT.

Le coût estimatif des 13 projets inscrits s'élève à : 201.12 millions US\$.

La classification des projets en fonction de leur type ou de leur nature révèle : 6 projets de facilitation, 3 projets de renforcement des capacités, 2 études et 2 projets d'investissement.

La classification des projets dans les différents thèmes ainsi que leur classement par type peuvent être sujets à évolution car certains de ces projets couvrent plusieurs thèmes à la fois alors que certains thèmes sont complémentaires et liés comme les thèmes A et B. Par exemple trois projets (n° 3, 4 et 5) sont très semblables et visent à développer une approche de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au niveau régional tout en prévoyant un appui aux services nationaux en vue de transposer cette approche GIRE au niveau national afin d'harmoniser la mise en œuvre de cette approche à l'échelle régionale.

Ce groupe initial de 13 projets ne reflète pas l'importance du Secteur de l'Eau dans la stratégie du NEPAD ni dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement. En fait, ils représentent environ 10% des 124 projets retenus dans les 4 secteurs et moins de 2,5 % des besoins en financements sur l'ensemble des 124 projets

NEPAD – Plan d'Action à Court Terme
Critères de sélection
Projets qui sont à un stade avancé de préparation et qui sont facilement identifiables
Projets qui appuient une approche régionale à la fois en matière d'infrastructures et d'intégration
Projets qui ont été retardés pour des raisons politiques et auxquels l'intervention du NEPAD pourrait apporter une amélioration
Initiatives qui présentent des solutions à la politique régionale et aux obstacles réglementaires et institutionnels en matière d'activités régionales d'infrastructures
Projets qui répondent aux conditions de participation du secteur privé dans l'infrastructure.

Tableau 1 : Projets du Secteur de l'Eau dans le PACT initial

N°	CER	Titre	Type et priorité	Coûts estimés en 2002
Thème A: installer un environnement favorable à la coopération régionale				
1.	COMESA	Initiative du Bassin du Nil – Planification et gestion des ressources en eau	Facilitation Top 20 Projet Phare	US\$ 28.3 M
2.	CEDEAO	Soutien aux Organisations de Bassins Fluviaux, nouvelles ou existantes	Renforcement des capacités	US\$ 11.5 M
3.	CEDEAO	Plan d'Action pour la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest	Facilitation	US\$ 24.0 M
4.	CEEAC	Soutien à la gestion des ressources en eau en Afrique Centrale	Renforcement des capacités	US\$ 6.5 M

N°	CER	Titre	Type et priorité	Coûts estimés en 2002
Thème B: Soutien au développement de politiques nationales de gestion intégrée des ressources en eau				
5.	SADC	Soutien et guides pour la formulation ou la révision de la politique et stratégie nationales du Secteur de l'Eau dans les pays membres	Facilitation	US\$ 40.0 M
Thème C: Satisfaction des besoins en eau urgents				
6.	CEDEAO	Alimentation en eau et assainissement dans les zones rurales du Bassin du Niger	Investissement	US\$ 30.0 M
7.	UMA	Projet de contrôle de la sécheresse et de la désertification au Maghreb	Investissement	US\$ 6.25 M
Thème D: Améliorer la connaissance de l'eau				
8.	SADC	Programme de gestion des ressources en eau souterraines dans la région SADC	Facilitation	US\$ 17.2 M
9.	SADC	Evaluation des ressources en eau de surface dans la région SADC	Facilitation	US\$ 16.27 M
10.	SADC	Extension et mise en œuvre du projet SADC-HYCOS	Facilitation	US\$ 5.5 M
11.	IGAD	Mise en œuvre du projet IGAD-HYCOS	Facilitation Top 20	US\$ 5.0 M
12.	CEDEAO	Renforcement du Centre Inter-Etats de Prévisions de l'ABN (CIP)	Renforcement des capacités	US\$ 10.0 M
Thème E: Renforcer la base financière pour le futur souhaité de l'eau				
13.	AMCOW et ADB, pas de CER	Etude pour améliorer les mécanismes de financement pour le développement du Secteur de l'Eau	Etude	US\$ 0.6 M

2.2. La revue du PACT en 2003

Le rapport de la revue 2003 du PACT, qui a été publié en Mai 2003, dresse un panorama des réalisations des Communautés Economiques Régionales (CER) pour l'ensemble des projets du PACT. Ces progrès sont tout à fait minimes pour les projets du Secteur de l'Eau. On notera que deux projets (n°2 et 12) ont été fusionnés dans la présentation des fiches projets 2003, probablement parce que l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) était la principale agence d'exécution de ces deux projets. A noter également que le projet n°7 – Contrôle de la sécheresse au Maghreb- disparaît de la liste des projets prioritaires de l'UMA, le rapport sur la revue régionale ayant révélé qu'aucune action n'a été entreprise par l'UMA dans ce projet et qu'il a été considéré comme un projet environnemental.

La revue 2003 a proposé l'établissement de priorités parmi tous les projets afin de permettre au NEPAD de concentrer les efforts sur ces projets. Une liste de 20 projets de première priorité (« top 20 ») a été proposée par la Revue et approuvée par les CER. La liste des projets prioritaires présentés par CER comportait ce qui suit :

COMESA: 15 projets, 2 sur la liste « Top 20 », l'un étant l'Initiative du Bassin du Nil qui est un projet « non CER ».

CAE: 12 projets, 3 sur la liste « Top 20 », aucun projet dans le Secteur de l'Eau

CEEAC:	27 projets, 1 sur la liste « Top 20 », 1 projet dans le Secteur de l'Eau classé de faible priorité (Gestion de l'eau en Afrique Centrale)
CEDEAO:	28 projets, 3 sur la liste « Top 20 », 2 projets dans le Secteur de l'Eau classés de faible et moyenne priorité
IGAD:	5 projets, 1 sur la liste « Top 20 »: IGAD-HYCOS dans le Secteur de l'Eau
SADC:	26 projets, 1 sur la liste « Top 20 », 4 projets dans le Secteur de l'eau classés de haute et moyenne priorité
UMA:	11 projets, 1 sur la liste « Top 20 », aucun projet dans le Secteur de l'Eau.

Parmi les 124 projets présentés et analysés dans cette Revue, 11 projets sont des projets appartenant au secteur de l'eau et 2 ont été retenus parmi les 20 premières priorités. La position du secteur de l'eau dans cette revue demeure la même que dans le PACT initial de 2002: il représente 10% des projets et 2,5 % des coûts estimatifs.

D'autre part, la Revue a proposé une nouvelle classification des projets du PACT permettant de mieux appliquer le principe de subsidiarité et d'identifier les acteurs principaux. Cette classification peut être appliquée aux projets du secteur de l'eau:

- Projets transfrontaliers bilatéraux: par ex. opérations transfrontières en matière de fourniture d'eau.
- Projets transfrontaliers multilatéraux, sans intervention de CER: la Nile Basin Initiative constitue un projet de ce type. Cette catégorie englobe aussi les projets de promotion des politiques et stratégies de GIRE dans les grands bassins fluviaux, mis en œuvre par les Organismes de Gestions de Bassins (OB)
- Projets inter-Etats avec participation du secteur privé : aucun projet dans cette catégorie pour le Secteur de l'Eau
- Projets exigeant la participation de CER : par exemple : gestion de l'eau à une échelle régionale - CEDEAO, CEEAC, SADC- et harmonisation avec d'autres secteurs
- Projets au niveau continental : aucun projet dans cette catégorie actuellement, mais le « Plan d'Action pour la Gestion des Ressources en Eau Transfrontalières », décrit ci-après, est typiquement un projet à l'échelle continentale.

2.3. La revue du PACT de 2004

La deuxième Revue du PACT a été menée en 2004 et le Rapport, diffusé en mai 2005, comprend un rapport continental de synthèse sur 112 projets. Les résultats de la Revue 2004 ont été présentés au cours d'un atelier organisé par la BAD à Tunis en Juillet 2005.

Le Secteur de l'Eau est traité de manière très sommaire dans ces rapports : 3 CERs seulement ont fourni des informations sur les projets du Secteur de l'Eau : SADC, IGAD et CEEAC. Seulement 5 projets ont été mis à jour et aucune information nouvelle n'a été donnée sur les 6 autres projets présentés.

En fait, un rapport distinct sur le Secteur de l'Eau a été élaboré parallèlement à la Revue du PACT. L'atelier tenu à Tunis a mis en exergue les réalisations clés dans le cadre du NEPAD à savoir :

- L'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR / RWSSI) : une initiative de la Bad en vue de mobiliser environ 14.2 milliards de Dollars pour fournir les services d'eau salubre et d'assainissement à

environ 276 millions de personnes vivant en milieu rural en Afrique d'ici 2015, améliorant ainsi la couverture de 47% à 80%;

- La Facilité Africaine de l'Eau (FAE) : un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour le développement des ressources en eau. La FAE opère dans le cadre de la BAD.
- Le Plan d'Action pour les Ressources en Eau Transfrontalières (PARET) : conformément aux recommandations de la Revue du PACT de 2003, cette initiative régionale a été préparée en 2004 et lancée en 2005.

Ces réalisations seront présentées plus en détail dans la Partie 3 de ce document.

2.4. L'Atelier d'Abuja de 2005

Cet atelier, qui a eu lieu en mars 2005, a porté principalement sur le renforcement des capacités des CER et sur l'accélération de la mise en œuvre du PACT en matière d'infrastructures. Les CER ont approuvé des actions conjointes et des mesures communes à prendre dans cinq domaines tels que : renforcement des capacités, cadre de coordination pour renforcer la coopération institutionnelle, cadre commun pour la mobilisation des ressources, échange d'informations et suivi commun. Les CER se sont aussi engagées à œuvrer pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

D'autre part, les CER ont confirmé les priorités des projets dans leurs sous-régions respectives conformément à la liste des 20 projets de première priorité cités dans la Revue 2003 du PACT et des conclusions de la Revue 2004. Une liste de 12 projets « phares » a été arrêtée en raison de la dimension régionale de ces projets et de leurs impacts escomptés sur l'intégration régionale.

3. Les progrès dans le Secteur de l'Eau à travers les projets du PACT et les initiatives du NEPAD

Le PACT initial de 2002 avait suggéré de travailler sur cinq thèmes en appui à la Vision Africaine de l'Eau (VAE) et son Cadre d'Action.

Quelques initiatives ont été lancées ultérieurement dans le domaine de l'eau en appui à la Vision Africaine pour l'Eau et aux Objectifs du Millénaire, telle que l'initiative commune OMS/UNICEF sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement (the UNICEF-OMS Joint Programme on Water Supply and Sanitation) ou encore, au Programme de travail du Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW). Ces initiatives ont adopté des Plans d'Action dont la mise en œuvre a commencé en 2003 ou 2004. Certains de ces Plans d'Action visaient, entièrement ou en partie, les mêmes objectifs et actions que les projets du PACT et intégrèrent de ce fait, totalement ou partiellement, quelques projets énoncés dans le PACT initial de 2002.

3.1. Initiatives du NEPAD et de la BAD dans le Secteur de l'Eau

3.1.1. Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en zones rurales – (RWSSI)

La BAD et l'AMCOW ont élaboré l'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en zones rurales (RWSSI) pour répondre au défi des Objectifs du Millénaire et à la Vision Africaine de l'Eau et lutter contre le manque d'accès à l'eau salubre et à l'assainissement dans les zones rurales en Afrique. L'objectif de l'Initiative est de faciliter la mobilisation des ressources disponibles et potentielles afin d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement du taux de couverture actuel de 47% à 80% d'ici à 2015.

L'initiative RWSSI vise à fournir une eau potable à 270 millions d'habitants des zones rurales et l'assainissement à 300 millions d'ici à 2015. Cela nécessitera un investissement de US\$ 14,7 milliards jusqu'à 2015 soit un effort annuel de US\$ 1,23 Milliards. Le Groupe de la BAD devrait contribuer avec environ un tiers conjointement avec les autres bailleurs, les gouvernements africains et les communautés.

La mise en œuvre des programmes de la RWSSI est menée au niveau de chaque pays sur la base du statut d'éligibilité du pays (4 catégories et natures d'intervention) et selon l'engagement politique du pays à la fois dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et de sa politique de gestion intégrée des ressources en eau – GIRE. En 2007 19 pays africains auront mis en place leur programme national d'AEPA soutenu par l'initiative RWSSI (voir en Annexe A l'état d'avancement de RWSSI en septembre 2006, source BAD- Division de l'Eau).

Les CER ne sont pas impliquées dans ce processus, les agences d'exécution étant les services nationaux. Ceci donne une première explication à l'absence de projets d'approvisionnement en eau dans les projets du PACT et donne la raison pour laquelle le seul projet de ce type « AEPA dans les zones rurales du Bassin du Niger » concernant 9 pays de la CEDEAO n'a pas été mis en œuvre dans ce cadre car la CEDEAO n'en avait pas la responsabilité.

3.1.2. Le Plan d'Action pour la Gestion des Ressources en Eau Transfrontalières (RET)

La Revue du PACT de 2003 a révélé une connaissance et une participation inégale aux questions relatives aux ressources en eau partagées : « les consultations ont révélé que

la majorité des CER n'ont pas développé de programmes dans le sous-secteur de l'Eau bien que le NEPAD accorde une très haute priorité au sous-secteur et qu'il ait, lui-même, identifié les éléments clés de politiques et stratégies régionales ainsi qu'un programme régional de gestion de l'eau en conformité avec la Vision Africaine de l'Eau pour 2025 ». La Revue du PACT 2003 recommande donc fortement le lancement d'un « Plan d'Action pour la Gestion des Ressources en Eau Transfrontalières.

Une grande partie des ressources en eau en Afrique est collectée dans les grands bassins souvent partagés par deux pays ou souvent plus. La Gestion Intégrée des Ressources en Eau apparaît comme la seule méthode de gestion des problèmes complexes posés par le partage des eaux transfrontalières entre plusieurs pays tels que l'inégale répartition de la ressource, la dégradation des bassins, les variations climatiques et le développement inégal.

Le Plan d'Action pour les RET fut élaboré en 2004 et approuvé par toutes les parties prenantes lors d'une réunion à Johannesburg en décembre 2004. Ce Plan d'Action est intégré dans le PACT et a pour objectif principal la création d'un environnement favorable au renforcement de la coopération en matière de gestion des eaux communes entre tous les pays et les institutions régionales. Il est mis en œuvre à travers les Organisations de Bassins Versants (OBV) existantes ou à créer.

Le programme actuel couvre principalement 7 grands bassins transfrontaliers :

- 2 en Afrique Centrale : le fleuve Congo et le Lac Tchad ;
- 1 en Afrique de l'Est : le Bassin du Nil ;
- 2 en Afrique australe : les rivières Okavango et Zambèze ;
- 2 en Afrique de l'Ouest : les fleuves Niger et Sénégal.

Par ailleurs, le NEPAD, via la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) apporte un appui à la création ou au renforcement de 3 autres OBV :

- l'Autorité du Bassin de la Volta, en Afrique de l'Ouest
- l'Autorité du Fleuve Senqu-Orange, en Afrique Australe
- la Commission du Bassin du Lac Victoria, en Afrique de l'Est

Il faut donc considérer que le NEPAD apporte un soutien à 10 OBV.

Au cours de la phase de mise en œuvre du Cadre Stratégique à Moyen et Long Termes, d'autres bassins transfrontaliers seront intégrés conformément aux objectifs de la Vision Africaine de l'Eau pour 2015. Les actions prioritaires actuelles couvrent :

- la mobilisation des appuis politiques ;
- la mobilisation des ressources ;
- le renforcement des partenariats ;
- la mise en place de cadres stratégiques ;
- le renforcement des capacités dans les CER et les Organisations de Bassins Versants (OBV).

Les Organisations de Bassins existantes et nouvelles seront les agences principales de gestion conjointe et de développement des ressources en eau. Elles sont aussi responsables de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des activités à l'échelle des bassins versants. Les CER ont la responsabilité de faciliter la mise en œuvre et d'assurer le suivi de la réalisation des projets dans leurs régions respectives. Cette responsabilité signifie une approche commune et une coopération inter-CER.



Bassins Versants Transfrontaliers d'Afrique

© Copyright Transboundary Freshwater Dispute Database, 2000

Un portefeuille de 24 projets a été sélectionné dans le cadre du Plan d'Action RET, dont le coût total pour la facilitation est évalué à US\$ 11,88 millions. Les sources potentielles de financement comprennent la Facilité Africaine pour l'Eau, le PPF canadien géré par le Groupe de la BAD, l'Union Européenne, la Banque Mondiale et les financements bilatéraux ainsi que les CER sur leurs ressources propres.

Un système de suivi du programme du NEPAD en matière de gestion des ressources en eaux transfrontalières (RET) ainsi qu'un programme d'évaluation sont inscrits en tant que deux projets dans ce portefeuille. A cette date, ils n'ont encore pas été mis en œuvre et il n'est, par conséquent, pas possible de faire des mises à jour de ces projets.

Certains projets ont déjà été intégrés dans le programme de travail des agences d'exécution, tels par exemple, le projet de « Navigation le long du fleuve Sénégal entre Saint Louis et Ambidédi » et le « Projet du barrage Gourbassi » pour l'OMVS, ou « l'Elaboration d'une Convention cadre régionale pour l'Afrique de l'Ouest » qui relève de la responsabilité de la CEDEAO-UCRE.

D'autres projets constituent des parties ou des prolongements de projets du PACT, tels par exemple, « la Mobilisation des ressources pour les projets Eau de la Région SADC » qui englobe les 4 projets du PACT pour l'Afrique Australe dans le secteur de l'eau. Idem pour « les projets de mobilisation des ressources pour le bassin du Nil » qui ont abouti au financement de 8 projets dans le cadre du « Nile basin Shared Vision Programme » et respectivement 7 et 8 projets dans le cadre des Programmes « Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Program (NELSAP) » et « Eastern Nile Subsidiary Action Program (ENSAP) ».

Il faut aussi mentionner le projet n°13 « Etude de l'établissement d'une organisation inter-gouvernementale pour le développement et l'exploitation des ressources du fleuve Congo/Zaïre ». Cette mise à jour d'une étude datant de 1983/84 a pris du retard ; ce n'est qu'en octobre 2006 que les termes de référence de cette étude ont été rédigés ; elle devrait être complétée en 2007 grâce à un financement de la FAE.

Parallèlement à cette étude un « Additif à l'Accord instituant un régime fluvial uniforme et créant la CICOS » a été signé à Kinshasa le 22 février 2007 par les Chefs d'Etat du Cameroun, de la République Centrafricaine, de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo. Cet additif à l'accord initial du 6 novembre 1999 étend le mandat de la CICOS à la gestion intégrée des ressources en eau sur le territoire de compétence de la CICOS. Cet additif n'entrera en vigueur qu'après sa ratification par les quatre Etats signataires. Il faut aussi noter que l'Angola est invité comme observateur au sein de la CICOS.

Ceci constitue la première étape de l'établissement d'une OBV pour le Bassin Versant du Congo qui devrait à terme rassembler les neuf Etats riverains.

Recommandation : Le PARET est une composante essentielle du PACT dans le Secteur de l'Eau et devra prendre une plus grande ampleur pour la suite des projets NEPAD. Cependant il souffre actuellement d'un manque de suivi et de coordination et, comme nous l'avons décrit plus haut. Les 24 projets inscrits dans ce plan d'action sont très hétérogènes et à des stades d'avancement très variés. Ils peuvent être mis en œuvre dans un contexte différent de celui du PARET. Nous recommandons de mettre en place une cellule de coordination et de suivi du PARET à l'occasion de l'exécution des projets n°20 et 21 du PARET. Cette cellule pourrait être placée auprès du Secrétariat de l'AMCOW/CMAE et animée par des experts commissionnés par les OBV et l'ANBO/RAOB.

3.1.3. La Facilité Africaine de l'Eau

La Facilité Africaine de l'Eau (FAE) est une initiative pilotée par le Conseil des Ministres Africains de l'eau (AMCOW), dans le contexte des Objectifs du Millénaire et de la Vision Africaine de l'Eau. Elle vise à mobiliser les ressources nécessaires au financement des activités de développement des ressources en eau en Afrique. La FAE est hébergée par la BAD à la demande de l'AMCOW. La création de la FAE en tant qu'institution régionale a été recommandée par le PACT en 2000. La Revue 2004 du PACT a considéré que la FAE constituait une initiative importante en tant que mécanisme de mobilisation des fonds. Bien que cela ne soit pas explicité par écrit, nous pouvons considérer que la FAE est le principal résultat du projet PACT n° 13 « Etude pour l'amélioration des mécanismes de financement du développement du secteur de l'eau ».

Le but de la FAE est de rassembler les fonds collectés auprès des divers bailleurs de fonds afin de les investir dans les infrastructures de l'eau et les activités de facilitation. Les interventions de la FAE couvrent principalement trois domaines:

- Amélioration de la Gestion intégrée des Ressources en eau: augmenter la capacité de gestion des ressources en eau selon les principes de la GIRE, préparer des stratégies de GIRE, des programmes d'investissement et des plans de mise en œuvre.
- Amélioration de la Gestion des Ressources en Eau Transfrontalières: les CER et les OBV gèrent ensemble les ressources partagées dans un cadre de coopération qui renforce les partenariats et les programmes de développement communs d'intérêt mutuel.
- Augmentation des investissements dans le Secteur de l'Eau: soutien aux programmes de développement des ressources en eau par les CER et préparation de projets susceptibles d'attirer les investissements, recherche des ressources ciblées pour le financement de petits projets.

Le programme opérationnel de la FAE pour 2005-2009 (oct.2005) prévoit des activités plus ciblées dans ces trois domaines pour une enveloppe totale de 500 millions d'Euros dont 376 millions d'investissement en capital (dont 186 M pour des investissements à effet de levier, 170 M pour les petits projets et 20 M pour la préparation des projets). La réalisation des activités GIRE est estimée à 54,5 millions d'Euros, celle des RET à 55,5 millions d'Euros et les activités organisationnelles et administratives à 10 millions d'Euros.

3.2. Résumé des projets du PACT dans les régions des CER

L'analyse des informations recueillies auprès des CER, au cours des visites effectuées en Octobre et Novembre 2006, a montré que les fiches projets du PACT élaborées en 2002 et très partiellement mises à jour en 2003 et 2004, ne convenaient plus à la description de l'état d'avancement des projets en 2006. En effet, certaines REC (CEDEAO, CEEAC, SADC) ou organisations sectorielles (IBN) ont élaboré des documents de stratégie et mis au point des plans d'action prioritaires, appuyés par les initiatives NEPAD/BAD dans le Secteur de l'Eau. Dans ce cas, les projets du PACT ont été intégrés dans les plans d'action des CER avec de notables modifications tant sur le contenu des projets que sur leurs calendriers et leurs financements.

Nous présenterons donc ci-dessous l'état d'avancement des projets du PACT tel qu'il est possible de les identifier au sein des CER ou des agences d'exécution œuvrant dans la zone géographique des CER. Au vu des réalisations de ces projets, nous ferons des recommandations et propositions d'action à court terme pour l'accélération de leur mise en œuvre.

3.2.1. COMESA – Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

Le COMESA n'intervient directement dans aucun projet PACT dans le Secteur de l'Eau. Toutefois, le projet de l'Initiative du Bassin du Nil est financé par 10 Etats riverains qui sont tous, à l'exception de la Tanzanie, membres du COMESA.

Le COMESA s'est trouvé ainsi encouragé dès le départ à prendre part à l'Initiative du Bassin du Nil (IBN).

1. Initiative du Bassin du Nil

L'Initiative du Bassin du Nil (IBN) est l'unique projet « phare » dans le Secteur de l'Eau. Cette initiative ne constitue pas un projet classique pour le PACT. En effet, elle représente à la fois un cadre pour la coopération et l'établissement de la confiance entre les Etats riverains et un mécanisme de mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique. Créées en 1999, les structures de l'IBN comprennent :

- Nile-COM : Conseils des Ministres de l'Eau des 10 pays riverains, organe de décision supérieur,
- Nile-TAC : Comité Technique consultatif composé de deux représentants qualifiés de chaque pays,
- Nile-SEC : Secrétariat Exécutif, basé à Entebbé (Ouganda).

Principales réalisations

L'IBN a élaboré une vision partagée et un programme d'action stratégique dans deux domaines prioritaires :

- **Le Programme de Vision Partagée (The Shared Vision Programme - SVP)** qui constitue un ensemble de projets couvrant tout le bassin et visant à mettre en place des conditions propices à l'action sur le terrain : 8 projets englobant l'ensemble du bassin sont en cours de réalisation en 6 endroits différents, moyennant un budget de 88,4 M US \$. Parmi ces 8 projets, le projet de « Gestion des Ressources en Eau » correspond très précisément au projet inscrit au PACT 2002. Il comporte 3 volets : a) Guide et soutien des bonnes pratiques pour la politique de l'eau, b) Soutien à la planification et à la gestion des projets de GIRE, c) Développement d'un Système d'Aide à la Décision pour le Bassin du Nil.
- **Les Programmes d'Actions subsidiaires (The Subsidiary Action Programmes - SAP)** qui ont pour objectif la mise en œuvre des projets de développement intéressant seulement des sous-bassins. 2 SAP de Sous-bassins sont mis en place :
 - Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Program (NELSAP) : Basé à Kigali, il coordonne 7 projets dans le cadre de 2 sous-programmes : Natural resources Management & Development et Power Trade Development
 - Eastern Nile Subsidiary Action Program (ENSAP) : Basé à Addis Ababa en tant que ENTRO (Bureau technique sous-régional), il coordonne 8 projets en matière de développement des opportunités ayant des implications transfrontalières.

L'IBN est considérée comme une expérience réussie du PACT : le programme « Vision Partagée » constitue une réussite en matière de consolidation des capacités et d'établissement de la confiance entre les pays riverains. Les nombreuses informations sur l'état des projets sont régulièrement mises à jour sur un ensemble de sites Web accessibles par le portail : www.nilebasin.org

L'IBN a mis en œuvre un ensemble de programmes et projets bien structurés et complémentaires les uns des autres. Le total des financements acquis pour ces projets s'élève à 229 M US\$. Le projet PACT « Gestion des Ressources en eau » bénéficie d'un budget de 32.86 MUS\$.

Il semblerait malheureusement qu'il existe peu d'échanges entre l'IBN et les CER intervenant dans le Bassin du Nil et que les résultats déjà acquis n'aient pas encore attiré le financement d'importants projets d'infrastructures.

Recommandations et actions à court terme :

L'IBN devra établir une concertation régulière avec les 6 CER du Bassin du Nil afin d'éviter la duplication des programmes et projets ; l'IBN devrait aussi participer de manière active au projet de gestion des ressources en eau transfrontalières n° 17 : « Promouvoir la coordination entre les CER dans les bassins du Nil, du Congo, du Lac Tchad, du Niger et du Sénégal ».

L'IBN devra accorder la priorité à la coordination des projets entrant dans le cadre du SVP, et particulièrement au développement et à la dissémination du SIG du bassin du Nil ainsi que des Systèmes d'Aide à la Décision (SAD) en appui à la planification et à la gestion des ressources en eau. Ces outils devraient être accessibles à toutes les parties prenantes.

L'IBN devra mettre en œuvre le projet n°6 du PARET « Mobilisation des Ressources pour les projets du Bassin du Nil » en y incluant la participation des bailleurs de fonds et du Secteur Privé pour faire avancer les projets d'investissements physiques.

3.2.2. CEDEAO – Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest

La CEDEAO a adopté en janvier 2005 le document ECOWAP : « Politique agricole de la CEDEAO » où la gestion des ressources naturelles partagées, au premier rang desquelles les ressources en eau, constituent un chapitre important. Un Plan d'Action Régional 2006-2010 pour la réalisation d'ECOWAP a été publié en avril 2005 de même qu'un cadre logique du Plan d'Action ECOWAP.

Mais avant l'adoption d'ECOWAP et suivant la déclaration de Ouagadougou de 1998, un Plan d'Action sous-régional pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Afrique de l'Ouest (PARGIRE-2000) a conduit à la création en 2004 de « l'Unité de Coordination des Ressources en Eau » -UCRE- installée à Ouagadougou comme le Département Eau de la CEDEAO.

Le programme de travail de l'UCRE comporte la coordination des projets du PACT-NEPAD en Afrique de l'Ouest, spécifiquement :

2. Le Renforcement du Centre Inter - Etats de Prévisions (CIP) de l'Autorité du Bassin du Niger et Soutien aux Organisations de Bassins existantes et nouvelles

Etat d'avancement et réalisations : Dans le PACT initial de 2002, les deux projets étaient séparés, puis ils ont été fusionnés dans la Revue 2003 mais n'ont pas été évalués et aucune information n'avait été fournie à leur sujet. L'ABN était au départ, l'agence d'exécution de ces deux projets. Toutefois, depuis 2002, elle n'a pas pris les mesures nécessaires pour les mettre en œuvre.

En 2006, ces deux composantes sont intégrées dans le Plan d'Action Régional pour la mise en œuvre de la politique ECOWAP (2006-2010), sous forme de deux propositions :

- Elaboration d'un SIG sur les Bassins fluviaux (surveillance et suivi des milieux) : l'objectif est de renforcer les systèmes d'observation existant à l'OMVS, à l'OMVG et à l'ABN, et d'étendre le système au Bassin de la Volta (VOLTA-HYCOS). Basé sur les projets des observatoires HYCOS, le SIG pourrait être élaboré par le CRA du CILSS
- Soutien au Plan d'Action GIRE en Afrique de l'Ouest qui inclut le soutien aux Autorités de Bassins du Niger et de la Volta.

Ces deux propositions sont déjà inscrites au programme d'action 2005-2007 de l'UCRE.

Recommandations et actions à court terme :

L'UCRE devra élaborer et mettre en œuvre les deux projets séparément tels qu'ils étaient prévus par le PACT initial et conformément au plan d'action pour les RET du sous-programme de l'ECOWAP.

Ces 2 projets sont coordonnés par l'UCRE et correspondent à la stratégie de GIRE adoptée par les Organisations de Bassins Versants (OBV). De même la collecte des données à travers l'extension des observatoires de type HYCOS aux 4 grands bassins de la région devraient être exécutés par les OBV : OMVS, OMVG, ABN et ABV.

La finalisation des négociations avec l'Union Européenne (EUWI) concernant le financement de la structure de gestion du bassin de la Volta et l'appui à l'ABN est de la responsabilité de l'UCRE.

3. Le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Afrique de l'Ouest

Ce projet est actuellement géré par l'UCRE comme agence d'exécution pour la coordination et le suivi de la politique de GIRE en Afrique de l'Ouest (PARGIRE-2000)

Etat d'avancement et réalisations

Le projet comporte 2 composantes déjà entamées, depuis 2005 :

- **Appui direct au Secteur de l'Eau**
 - Appui spécifique aux Etats Membres : planification de plans d'action GIRE dans 11 pays de la CEDEAO
 - Appui spécifique aux organisations de bassins transfrontaliers : établissement du Comité Technique du Fleuve Volta conduisant à la création de l'Autorité du Bassin de la Volta le 6 décembre 2005 à Ouagadougou
 - Appui aux programmes thématiques régionaux (non PACT): lutte contre les plantes flottantes, consolidation des capacités en matière de gestion des ressources en eau et investissement dans l'irrigation.
- **Intégration et développement du Secteur de l'Eau**
 - Préparation et adoption de la Politique Régionale de l'Eau, préparation d'une Convention cadre sur les ressources en eau partagées en Afrique de l'Ouest (fait aussi partie du programme de gestion des RET)
 - Création d'un Observatoire Régional de l'Eau: collecte et diffusion des données, élaboration d'une base de données sur les ressources en eau
 - Renforcement des capacités : formation en recherche et développement, formation des formateurs en GIRE

Recommandations et actions à court terme :

Assurer la bonne coordination entre les composantes du projet : l'appui aux Etats Membres pour l'élaboration de plans d'action GIRE est un préalable indispensable à la préparation d'une Convention Cadre sur les RET. Ces deux opérations devraient être achevées d'ici fin 2008.

La création d'un Observatoire Régional de l'Eau au niveau de l'UCRE dépendra étroitement de la réalisation des observatoires HYCOS par les OBV. La réalisation de ces projets devrait commencer en 2007 pour une durée de quatre ans.

Le soutien à la mise en place des structures de l'ABV, à l'élaboration de ses priorités et plan d'action ainsi que son intégration dans le programme PARET est une priorité à court terme.

La consolidation des ressources humaines pour toutes les composantes du projet, au sein des Services Nationaux et des OBV est aussi une priorité.

Le projet initial comportait un volet « Soutien à la réorganisation de la gestion de l'eau dans les pays affectés par la guerre civile », ceci concerne spécifiquement le Liberia et la Sierra Leone, membres de la Mano River Union. Il est recommandé de réactiver ce volet qui est aussi inclus dans le Plan Directeur de la CEDEAO pour le développement des infrastructures.

4. Approvisionnement en eau et assainissement en zones rurales du Bassin du Niger

Ce projet a été initié par l'ABN en 2000 mais il n'a pas été suivi par la CEDEAO et aucune agence d'exécution n'a été clairement identifiée. La CEDEAO considère que de tels projets sont plus facilement mis en œuvre au niveau national qu'au niveau régional. **Le CEDEAO considère ce projet, tel qu'il a été décrit dans la fiche de projet de 2002, comme abandonné.**

Cependant, quelques réalisations d'importance ont été entreprises pour l'AEPA en Afrique de l'Ouest:

- L'initiative RWSSI a permis le lancement de programmes nationaux dans 7 pays de la CEDEAO avec les financements nécessaires jusqu'en 2010.
- L'UEMOA a élaboré en 2005 un nouveau projet d'AEP dénommé « les 3000 forages » d'un coût total de 28,75 millions d'Euros. Ce projet créera 3000 nouveaux points d'eau dans 6 pays. Il démarrera en 2007 avec une tranche de 1000 forages dans 3 pays (Mali, Niger, Burkina Faso) et un budget de 12 millions d'Euros.

3.2.3. CEEAC – Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale-

5. Appui à la gestion des ressources en eau pour l'Afrique centrale

Etat d'avancement et réalisations :

La CEEAC est le coordonnateur du projet « Appui à la Gestion des Ressources en Eau en Afrique Centrale » retenu dans le PACT initial 2002. Mais la CEEAC n'avait pas les ressources humaines nécessaires pour conduire le projet et c'est le programme de l'UNEP pour le soutien à la GIRE, en collaboration avec le centre UCC-Water de la CEA, qui a préparé les Termes de Référence (TdR) pour les 3 composantes de ce projet :

- Création d'un Comité Ad-Hoc chargé du Plan d'Action pour la GIRE en Afrique Centrale
- Lignes directrices générales pour la politique de GIRE de la CEEAC

- Etude institutionnelle pour l'installation d'une Agence Régionale de Coordination de la GIRE au sein de la CEEAC

Les études ont été menées en 2005-2006 et présentées et approuvées lors d'une réunion des Ministres de l'Eau et des experts concernés tenue à Brazzaville du 23 au 27 mai 2006. Ces études comprennent une synthèse régionale et des fiches pays présentant :

- l'état des lieux et la prospective des ressources en eau en Afrique Centrale,
- le cadre de gestion des ressources en eau dans un contexte de coopération régionale et internationale,
- la stratégie pour l'amélioration du cadre de gestion des ressources en eau.

Cette stratégie conclut par la nécessité de confier à la CEEAC la coordination de la GIRE en Afrique Centrale et d'institutionnaliser cette coordination par la création d'une structure ad hoc au sein de la CEEA.

Recommandations et actions à court terme :

La priorité réside dans la mise en place d'une agence régionale de coordination. La CEEAC doit investir les moyens requis en vue de créer cette structure régionale sous sa tutelle et procéder au recrutement du personnel requis.

L'étude institutionnelle et les consultations pour la mise en place de cette structure doivent s'achever en 2007 et l'agence de coordination de la GIRE en Afrique Centrale devrait opérationnelle dès 2008.

La CEEAC a pris l'initiative de promouvoir le nouveau projet du PACT « Transfert des eaux de l'Oubangui vers le Lac Tchad par le fleuve Chari » qui est présenté plus en détail ci-après.

3.2.4. UMA

Le projet de contrôle de la sécheresse et de la désertification au Maghreb est décrit dans le document initial du PACT comme un projet d'investissement dans deux périmètres contrôlés près de la frontière tuniso-algérienne, adoptant des techniques de contrôle de la sécheresse et de mobilisation des eaux de ruissellement. En fait, l'UMA considère ce projet comme un projet environnemental faisant partie du « Plan d'action de l'Initiative du NEPAD pour l'Environnement » financée aussi par le PNUE et le FEM, il bénéficie aussi d'une contribution du SRPA (Sub-Regional Plan of Action) de l'UN-CCD. Ce projet sur la désertification est l'un des cinq projets prioritaires en matière d'environnement à savoir :

- Création de ceintures vertes dans chaque pays de l'UMA
- Gestion intégrée des zones humides
- Désertification et écosystème oasien
- Réseau d'observatoires de la désertification réalisé par l'OSS
- Création d'un observatoire de la sécheresse et de la prévention des catastrophes naturelles pour les pays de l'UMA et du Sahel (CILSS).

Action : L'UMA devrait se prononcer sur le statut de ce projet et confirmer qu'il n'est plus inclus dans le PACT – Infrastructures - Secteur de l'Eau.

3.2.5. SADC – Communauté de Développement de l'Afrique Australe

Depuis 2003, la SADC a élaboré une Politique Régionale de l'Eau (document publié en 2006) qui sert de référence pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans la Région.

Etat d'avancement et principales réalisations :

Le Plan d'Action Régional Stratégique pour la GIRE (RSAP-IWRM) sous-tend la politique régionale de l'Eau et constitue une composante du Plan Stratégique Indicatif de Développement Régional (RIDSP). Le RSAP est mis en œuvre par la Direction des Infrastructures et Services – Division de l'Eau (DIS-WD) de SADC.

Le Programme des Infrastructures de l'Eau comprend 134 projets dont le rang de priorité dépend de critères préétablis.

Le RSAP-IWRM a classé les projets sélectionnés en 2002 en différents groupes où l'on retrouve les projets initiaux du PACT, comme indiqué ci-dessous :

Tableau 2 : Les projets du RSAP intégrés au PACT

Référence du Projet	Ancien titre du projet	Nouveau titre du projet	Coûts estimés 2005-2010
Groupe "Planification et Gestion des Ressources en Eau Régionales"			
RWR1	15. Extension de SADC-HYCOS (PACT) 18. mise à jour et modernisation du système de suivi des eaux du Lac Malawi 19. Réhabilitation des systèmes communs de suivi et contrôle des ressources – Angola, Namibie	Consolidation et extension de SADC-HYCOS	4 213 500 €
RWR2	14. Evaluation des Ressources en Eau de Surface (PACT)	Evaluation Standard des Ressources en Eau de Surface	4 510 000 €
RWR3	6. Programme de Gestion des Eaux Souterraines de la Région SADC (PACT)	Programme de Gestion des Eaux Souterraines de la Région SADC	8 179 900 €
RWR4	12. Comptabilité économique des Usages de l'Eau	Soutien à la Planification Stratégique et Intégrée des Ressources en Eau	1 557 000 €
Groupe "Gouvernance de l'Eau"			
WG3	1. Guides régionaux pour la révision et la formulation de Législations Nationales de l'Eau (PACT) 9. Guide Régional pour une Politique de l'Eau dans les Etats Membres (PACT) 10. Développement et mise en œuvre de Stratégies Nationales pour le Secteur de l'Eau 11. Etablissement d'une Politique et Stratégie Régionale de l'Eau	Promotion et Mise en Œuvre d'une Politique et Stratégie Régionale de l'Eau	2 300 000 €

Recommandations et actions à court terme :

Les quatre projets PACT qui sont actuellement réalisés dans le cadre du RWRPM sont menés par la Division Eau de la SADC dans des conditions satisfaisantes grâce à un budget sécurisé pour les 4 prochaines années. Il n'y a pas de recommandation d'accélération de leur mise en œuvre. La SADC devrait fournir au NEPAD des rapports plus élaborés quant à l'avancement de ces projets.

La mise en œuvre de la Politique et Stratégie Régionale de l'Eau est aussi satisfaisante. Toutefois, dans le document initial du PACT de 2002, le budget total de ce projet était estimé à 40 Millions d'Euros. Il serait judicieux de préciser que le budget actuel de 2.3 M d'euros ne couvre que la Phase 1.

La SADC devrait mobiliser davantage de fonds afin de réaliser complètement le projet dans le cadre du Programme de gouvernance de l'Eau et du Plan d'Action Régional Stratégique pour la GIRE (RSAP-IWRM) de la SADC. Il convient pour cela de mettre à profit le projet n°5 du PARET qui est destiné à apporter un soutien à la mobilisation des fonds pour les projets régionaux SADC pour lesquels un manque de financement de 134 M US\$ sur un total de 207 MUS\$ a été identifié.

3.2.6. IGAD – Autorité Inter Gouvernementale pour le Développement

11. Mise en œuvre du Système d'Observation du Cycle Hydrologique HYCOS de l'IGAD (IGAD-HYCOS)

Etat d'avancement :

Ce projet est essentiel pour faciliter l'acquisition et la dissémination de données sur les ressources en eau qui soient de bonne qualité et fiables ; ces informations sont utilisées pour le développement du secteur de l'eau mais aussi pour la prévention et la protection contre les crues et la lutte contre la sécheresse, au niveau national et au niveau régional.

Le document de projet a été élaboré par l'OMM et l'IGAD et soumis à l'Union Européenne en 2005. Lors d'une réunion commune IGAD/OMM/UE tenue à Addis Ababa le 13 juin 2005, l'UE a soulevé le problème de l'installation des plateformes de collecte de données en Ethiopie qui représente une contrainte majeure mettant en cause le financement du projet. Cependant, les récents problèmes causés par les inondations en Ethiopie ont influencé le processus de décision et porté la question au niveau ministériel ; il est maintenant entendu que la Délégation de l'UE préparera la proposition financière et la soumettra au Comité du FED pour décision. Le projet pourrait alors démarrer en 2007.

Action à court terme : À ce stade, une nouvelle réunion avec les ministres de l'eau de l'IGAD devrait porter sur les solutions à apporter en matière de sécurité. L'IGAD devrait œuvrer aussi à réaliser une nouvelle négociation avec l'Union européenne.

L'IGAD coordonne d'autres projets non inscrits au PACT :

- **Programme IGAD/OSS d'évaluation et de cartographie des eaux de surface et souterraines de la Région**
Ce programme a été adopté à la 19^{ème} session du Conseil des Ministres de l'IGAD en novembre 2000. L'IGAD a préparé le document de projet et l'a transmis à l'OSS pour le financement de la 1^{ère} phase de collecte des informations. Les composantes nationales du projet ont été préparées par des consultants nationaux financés par l'IGAD. En 2005, tous les rapports pays ont été incorporés dans le projet et un atelier de planification régionale a été organisé à Nairobi (14-16 décembre 2005) avec le soutien du gouvernement kenyan. L'OSS a identifié les sources de financement pour ce projet qui sera mis en exécution en 2006.
- **Projet pilote de récolte d'eau dans la région IGAD**
Ce projet couvre le Kenya, l'Ouganda, le Soudan et l'Ethiopie avec un financement de US\$ 1,7 million accordé par la BAD à l'IGAD. Bien qu'il soit suivi au niveau du Secrétariat de l'IGAD, ce projet n'a pas de superviseur de terrain pour suivre les activités de construction et rendre compte des avancées et réalisations du projet.

3.3. Projets nouveaux ou potentiels pour le PACT

Un nombre restreint de projets a été retenu dans le PACT pour le Secteur de l'Eau et il semble utile de garder à l'esprit quelques projets qui pourraient satisfaire aux critères du PACT mais qui n'étaient pas élaborés en 2002 ou qui n'ont pas été présentés par les CERs.

Nouveau projet : Transfert des eaux de l'Oubangui vers le Lac Tchad par le Fleuve Chari

Statut : Ce projet a été présenté à l'Atelier d'Abuja (mars 2005) et attribué au CEN-SAD en tant que sponsor, mais comme nous l'avons dit, c'est la CEEAC qui a tenté de faire avancer le projet.

Ce projet n'est pas récent et a déjà été à l'ordre du jour dans les années '50' pour améliorer la navigation sur l'Oubangui et permettre une jonction avec le Chari. Le transfert de 10 à 15 milliards de m³ par an de l'Oubangui au Lac Tchad en passant par le Chari représente un énorme investissement et aura des impacts environnementaux considérables mais aussi apportera un potentiel de développement économique sans précédent. Pour le moment, le projet consiste en une étude de faisabilité détaillée qui nécessitera un gros budget car plusieurs options sont possibles et seront comparées à partir de nouvelles données de terrain.

Fin 2006, la CBLT a réuni les financements nécessaires à l'étude de faisabilité soit 6 millions US\$. Les TdR de l'étude seraient préparés en début 2007 et l'appel d'offres sera lancé au second semestre.

La CEEAC a tenu des réunions avec la CBLT et la CICOS, conformément au mandat attribué par le Sommet de CEEAC de 2005. Malheureusement, la dernière réunion du 28 juillet 2006 à Brazzaville, a abouti à un échec puisque qu'aucun accord entre la CBLT et la CICOS sous les auspices de la CEEAC n'a été conclu. La CBLT et la CICOS doivent maintenant obtenir un mandat de la part de leurs organes de décision pour reprendre les négociations.

Le Secrétariat du NEPAD pourrait aider à accélérer ces discussions et à leur donner une issue positive qui permettrait de lancer le projet.

Action : La CBLT et la CICOS doivent solliciter des mandats clairs de la part de leurs Etats membres et reprendre les discussions sous les auspices de la CEEAC. La création par la CEEAC d'une structure de coordination chargée du Plan d'Action Régional Stratégique pour la GIRE (RSAP-IWRM) pour l'Afrique centrale devrait permettre l'avancement de la situation.

La CBLT devrait mener à bien l'étude de faisabilité du projet et communiquer ses résultats à l'ensemble des parties prenantes au projet ainsi qu'aux institutions concernées.

Indicateur : accord préliminaire sur la faisabilité du projet et principes de partage de l'eau. Réalisation de l'étude de faisabilité et dissémination de ses résultats.

Programme IGAD/OSS d'évaluation et cartographie des Eaux Souterraines

Ce projet est brièvement décrit ci-dessus ; il paraît assez semblable au projet de la SADC « Gestion des Eaux Souterraines et évaluation des Eaux de Surface ». Il semble être géré correctement et bénéficie d'un financement garanti. Ce projet comporte à la fois des composantes nationales qui sont déjà mises en œuvre et une approche internationale de

planification et de gestion des ressources en eau (de surface et souterraines) transfrontalières. Il constitue un complément au projet IGAD-HYCOS en matière d'évaluation des eaux de surface. Ce projet pourrait faire partie d'un PACT avancé.


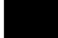
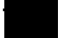

Développement d'un Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans la Région SADC

Ce programme a été présenté en février 2004 dans le cadre du Programme Eau et Assainissement (Banque Mondiale et PNUD). Il a cinq composantes ou sous projets qui visent à soutenir les projets nationaux en AEPA à l'échelle régionale sur des sujets tels que : i) financement des projets, ii) renforcement institutionnel, iii) soutien aux infrastructures d'AEPA qui ont une importance régionale, iv) suivi et documentation des projets, v) gestion des connaissances et savoir faire, prise de conscience et promotion des programmes. Un tel programme régional devrait être un soutien important pour les investissements physiques programmés dans le cadre de l'Initiative RWSS ; il pourrait être étendu à d'autres régions.

Table 3: Avancement des Projets du PACT dans le Secteur de l'Eau

N°	REC	Project	Avancement / Statut						
			Conceptualisation	Planification / Accords inter-gouv.	TDR / Contrats	Financement	Réalisation	Résultats	Clôture / Approbation
1	COMESA	Initiative du Bassin du Niger– Planification et Gestion des Ressources en Eau (SVP)							
2	CEDEAO	Appui aux Organisations de Bassin nouvelles ou existantes							
3	CEDEAO	Plan d'action pour la Gestion intégrée des Ressources en eau en Afrique de l'Ouest							
	CEDEAO	Appui au Centre de Prévision Inter-Etats de l'Autorité du Bassin du Niger	Fait partie du projet n° 2						
4	CEDEAO	Approvisionnement en Eau et Assainissement dans le Bassin du Niger	Abandonné						
5	CEEAC	Appui à la Gestion des ressources en eau en Afrique centrale							
6	UMA	Projet de Contrôle de la Sécheresse et de la Désertification au Maghreb	Retiré de la Revue en 2003						
7	SADC	Lignes directrices et Appui à la formulation d'une Politique nationale et d'une Stratégie de l'Eau ou Revue dans les Etats Membres							
8	SADC	Programme de Gestion des Eaux Souterraines dans la Région SADC							
9	SADC	Evaluation des Eaux de surface dans la région SADC							
10	SADC	Extension et mise en œuvre du Projet SADC-HYCOS							
11	IGAD	Exécution du Projet IGAD-HYCOS							
12	AMCOW et BAD	Etude en vue de promouvoir les mécanismes de financement pour le Développement du Secteur de l'EAU							X
New	CENSAD / CEEAC	Transfert des eaux de l'Oubangui au Lac Tchad par le Chari							
	Continental	PACT du NEPAD relatif aux Ressources en Eau Transfrontalières	Différents degrés d'avancement pour les 24 projets						

Légende:

-  Avancement au cours de la Revue du PACT de 2003
-  Avancement à la date de la Revue actuelle
-  Avancement au cours de la Revue du PACT de 2004
-  X Projet achevé

Légende :

- *La conceptualisation du projet est l'identification initiale et la conception d'un projet potentiel*
- *La planification comprend l'évaluation de pré-faisabilité et la programmation principale. Accords inter-gouvernementaux se réfère aux accords souvent nécessaires pour faire avancer un projet régional ou pour donner un mandat à une agence d'exécution*
- *TdR/Contrats se réfère à la mise au point des termes de référence et à la contractualisation des consultants ou de l'assistance technique*
- *Financement signifie que les crédits nécessaires sont assurés pour le projet*
- *Réalisation/résultats se réfère à l'avancement du projet et à ses produits et résultats*
- *Le projet est clôturé avec l'approbation d'un rapport ou la réception des travaux par une autorité habilitée*

4. Analyse des progrès et des problèmes du Secteur de l'Eau

4.1. Problèmes spécifiques dus à la complexité du Secteur de l'Eau

La principale caractéristique de la gestion de l'eau est sa complexité. L'eau douce est une ressource naturelle, en grande partie renouvelable, présente partout dans la nature, facile à dilapider et à polluer, difficile à contrôler et chère à exploiter, mais elle est nécessaire pour toute activité humaine. Une multitude d'acteurs et de parties prenantes sont impliquées dans la gestion de l'eau et il est difficile pour chacun d'entre eux d'avoir une approche globale et de prendre en considération l'impact et les interactions de leurs activités sur les autres usages et utilisateurs.

Ces divers problèmes sont regroupés et présentés ici selon les catégories identifiées dans le Cadre de la Vision Africaine pour l'Eau en 2025. Cette classification ne signifie aucune priorité d'action et n'attribue aucune priorité entre projets à entreprendre.

Amélioration de la connaissance de l'Eau : toute activité de gestion de l'eau doit être basée sur une connaissance précise des ressources disponibles afin d'assurer la planification des infrastructures et d'en simuler le fonctionnement par des modèles. Mais les ressources en eau sont sujettes à de très grandes variations dans le temps et dans l'espace et il est difficile de mesurer et d'évaluer ces ressources de manière tout à fait fiable. Ceci signifie que la collecte des données sur le terrain, l'élaboration de bases de données et toutes les activités d'observation et de suivi des ressources en eau devraient être réalisées partout en Afrique et à différents niveaux (national, sous régional et sur les grands bassins fluviaux). Des projets de type HYCOS (Observation du Cycle Hydrologique) devraient être lancés dans chaque région d'Afrique et/ou sur chaque bassin fluvial et être intégrés dans un grand programme AFRICA-HYCOS.

Améliorer la connaissance de l'eau nécessite aussi la consolidation des capacités institutionnelles, technologiques et humaines pour une gestion efficace de l'eau et en vue de mener des projets de recherche et développement et faciliter l'accès à la connaissance et aux informations. La disponibilité des informations permet de vulgariser la connaissance de l'eau parmi les utilisateurs. Toutes ces activités peuvent être regroupées dans le Thème D du PACT.

Renforcement de la gouvernance des Ressources en Eau : Une gestion durable des ressources en eau suppose l'adoption de politiques et stratégies de GIRE selon une approche verticale. Le développement de la GIRE doit progresser au même rythme à chaque niveau selon un principe de subsidiarité. Il est inutile d'élaborer un plan d'action régional pour la GIRE si les collectivités locales n'ont pas la volonté ou les capacités de mettre en œuvre ce plan au niveau local. De même, les problèmes politiques entre pays voisins peuvent empêcher l'application de tout protocole ou accord sur le partage des eaux transfrontalières faisant l'objet du mandat d'un Organisme de Bassin.

En vue de répondre aux demandes de la Vision Africaine de l'Eau, il est nécessaire de créer ou de renforcer les agences régionales ou les unités de coordination des ressources en eau, au sein ou en dehors des CER, ainsi que des Organismes de Bassins Versants pour les grands fleuves. Ces agences, unités ou OBV doivent avoir des relations étroites avec les agences et services nationaux et leur apporter leur soutien pour l'adoption de politiques et stratégies de GIRE et de législation sur l'eau en cohérence avec celles qui sont adoptées au niveau régional. Pour créer ce climat de coopération régionale parmi toutes les parties prenantes à chaque niveau d'action, nous suggérerons de rassembler le Thème A (Créer un environnement favorable à la coopération régionale) et le Thème B (Soutien au développement de politiques nationales de GIRE) du PACT en un seul et même thème : Renforcer la gouvernance des Ressources en Eau.

Satisfaire les besoins en eau urgents : cela correspond au thème C du PACT et représente la plus haute priorité de la stratégie du NEPAD, les besoins les plus urgents étant la fourniture de l'eau et l'assainissement. Réaliser des investissements dans les infrastructures de l'eau pour réduire la pauvreté et assurer le progrès socio-économique représente l'objectif ultime pour atteindre les ODM ; cela demandera d'énormes crédits de financement. Mais pour réaliser ces investissements de manière efficace il faut que les deux priorités précédentes soient aussi réalisées, sinon les projets physiques se juxtaposent sur un même cours d'eau ou un même bassin versant sans coordination et avec des risques d'impacts négatifs à l'aval ou de conflits entre les différents utilisateurs.

Satisfaire les besoins de nombreux utilisateurs suppose une forte coordination et des relations étroites avec les politiques et stratégies des autres secteurs ; ceci est un point crucial et probablement le plus difficile à réaliser.

Les principales catégories d'utilisateurs sont :

- Approvisionnement en eau et assainissement (plus haute priorité et plus forts besoins de financement) ; liens avec les collectivités locales, les ONG, les entreprises publiques et le secteur privé
- Eau et sécurité alimentaire : les usages agricoles de l'eau, les plans d'irrigation ; liaison nécessaire avec les politiques agricoles au niveau régional et national, liaisons avec les agro-industriels
- Hydro-électricité : l'Afrique dispose d'un énorme potentiel hydro-électrique qui n'est pas suffisamment équipé ; il faut pour cela des relations étroites avec tous les acteurs du Secteur de l'Energie
- Réduction des risques environnementaux (crues, sécheresses, pollution, dégradation des écosystèmes) ou des risques de santé (maladies hydriques, hygiène et assainissement) et sécurisation des ressources en eau (création de réservoirs, transferts inter bassins) ; liaisons avec les politiques environnementales et évaluation des impacts des aménagements hydrauliques
- Autres usages : industries, transports, tourisme : actuellement ces usages ne représentent pas de très grands volumes d'eau en Afrique, mais en certains endroits, ils peuvent avoir un fort impact sur le développement socio-économique.

Renforcement des bases financières pour les investissements dans le Secteur de l'Eau : L'établissement de la Facilité Africaine pour l'Eau a été le premier pas important dans ce domaine. Mais les autres activités prévues dans la Vision Africaine pour l'Eau doivent entraîner de nouvelles activités de financement :

- Garantir un financement durable à partir de sources nationales et internationales incluant le secteur privé
- Etablir des mécanismes pour un financement durable de la gestion des ressources en eau
- Généraliser le recouvrement des coûts et la différenciation des services, tout en maintenant des filets de sécurité pour les plus pauvres
- Renforcer les capacités dans les négociations financières et la gestion des projets, effectuer les réformes institutionnelles.

Satisfaire les besoins en eau urgents : cela correspond au thème C du PACT et représente la plus haute priorité de la stratégie du NEPAD, les besoins les plus urgents étant la fourniture de l'eau et l'assainissement. Réaliser des investissements dans les infrastructures de l'eau pour réduire la pauvreté et assurer le progrès socio-économique représente l'objectif ultime pour atteindre les ODM ; cela demandera d'énormes crédits de financement. Mais pour réaliser ces investissements de manière efficace il faut que les deux priorités précédentes soient aussi réalisées, sinon les projets physiques se juxtaposent sur un même cours d'eau ou un même bassin versant sans coordination et avec des risques d'impacts négatifs à l'aval ou de conflits entre les différents utilisateurs.

Satisfaire les besoins de nombreux utilisateurs suppose une forte coordination et des relations étroites avec les politiques et stratégies des autres secteurs ; ceci est un point crucial et probablement le plus difficile à réaliser.

Les principales catégories d'utilisateurs sont :

- Approvisionnement en eau et assainissement (plus haute priorité et plus forts besoins de financement) ; liens avec les collectivités locales, les ONG, les entreprises publiques et le secteur privé
- Eau et sécurité alimentaire : les usages agricoles de l'eau, les plans d'irrigation ; liaison nécessaire avec les politiques agricoles au niveau régional et national, liaisons avec les agro-industriels
- Hydro-électricité : l'Afrique dispose d'un énorme potentiel hydro-électrique qui n'est pas suffisamment équipé ; il faut pour cela des relations étroites avec tous les acteurs du Secteur de l'Energie
- Réduction des risques environnementaux (crues, sécheresses, pollution, dégradation des écosystèmes) ou des risques de santé (maladies hydriques, hygiène et assainissement) et sécurisation des ressources en eau (création de réservoirs, transferts inter bassins) ; liaisons avec les politiques environnementales et évaluation des impacts des aménagements hydrauliques
- Autres usages : industries, transports, tourisme : actuellement ces usages ne représentent pas de très grands volumes d'eau en Afrique, mais en certains endroits, ils peuvent avoir un fort impact sur le développement socio-économique.

Renforcement des bases financières pour les investissements dans le Secteur de l'Eau : L'établissement de la Facilité Africaine pour l'Eau a été le premier pas important dans ce domaine. Mais les autres activités prévues dans la Vision Africaine pour l'Eau doivent entraîner de nouvelles activités de financement :

- Garantir un financement durable à partir de sources nationales et internationales incluant le secteur privé
- Etablir des mécanismes pour un financement durable de la gestion des ressources en eau
- Généraliser le recouvrement des coûts et la différenciation des services, tout en maintenant des filets de sécurité pour les plus pauvres
- Renforcer les capacités dans les négociations financières et la gestion des projets, effectuer les réformes institutionnelles.

4.2. Liaisons inter-secteurs

Des liaisons sont donc nécessaires avec tous les secteurs qui sont utilisateurs d'eau, le Secteur de l'Eau ayant la charge de fournir une eau suffisante en qualité et en quantité et d'assurer un usage équitable et durable des ressources en eau. Les principaux secteurs utilisateurs sont :

- **Secteur de l'Agriculture:** L'eau pour la nourriture est un défi des Objectifs du Millénaire, l'irrigation étant le meilleur et souvent le seul moyen d'augmenter la production agricole. En Afrique, spécialement sous les tropiques semi-arides, l'agriculture est le plus gros consommateur d'eau, jusqu'à 80% des ressources locales. Dans le cadre du NEPAD, la plupart des régions et des pays ont adopté une politique et une stratégie agricole avec des plans d'irrigation et/ou des programmes de contrôle de l'eau pour les cultures pluviales. Mais les liens entre politique agricole et GIRE sont très faibles, les CER que nous avons visités semblent promouvoir ces différentes politiques et stratégies de façon parallèle, à l'exception de la CEDEAO qui a intégré la GIRE à l'échelle des bassins versants dans sa politique ECOWAP. Il est important de renforcer des liens institutionnels avec le Secteur agricole et de s'accorder sur des mécanismes d'arbitrage en cas de manque d'eau et de compétition entre les secteurs.
- **Secteur de l'Energie:** l'hydro-électricité est le deuxième principal utilisateur d'eau, mais ce n'est pas un gros consommateur car l'eau utilisée est restituée dans le cours d'eau après utilisation. Les liens entre le Secteur de l'Energie et le Secteur de l'Eau pour l'hydro-électricité sont déjà étroits et ils peuvent être encore plus efficaces quand une seule agence d'exécution est capable de réaliser des projets complémentaires comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest où l'OMVS et l'OMVG réalisent la majeure partie des investissements physiques du Pool Ouest Africain de l'Energie (deux barrages au Sénégal - Felou et Gouina - et deux barrages en Gambie et Guinée - Sambagalou et Kaleta -).
Au-delà, dans le domaine de l'équipement rural, les deux secteurs devraient collaborer pour réaliser des petits projets avec les communautés locales : la Division de l'Energie de la CEDEAO fait la promotion de l'accès à l'électricité dans les zones rurales avec un programme multi-projets qui gagnerait en efficacité s'il était jumelé avec un programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les mêmes communautés rurales. De telles pratiques pourraient être étendues à d'autres régions en Afrique.
- **Secteur des Transports :** sur les grands lacs et les grands cours d'eau, le transport fluvial a un très fort impact économique et les conditions de navigation sont dépendantes des conditions hydrologiques et hydrographiques. La collaboration avec le Secteur des Transports doit être développée dans plusieurs domaines :
 - Réalisation d'investissements physiques pour la navigation fluviale : écluses, plateformes intermodales : par exemple le projet de navigation sur le Sénégal jusqu'à Ambidédi et l'interconnexion avec les autres modes de transports.
 - Réglementation et systèmes de sécurité pour la navigation sur les cours d'eau et les lacs, alertes sur les niveaux d'eau (ex. les Lacs Malawi et Tanganyika)
 - Maintenance des cours d'eau et des équipements fluviaux: lutte contre les végétaux flottants comme les jacinthes d'eau qui dérivent en masse et gênent la navigation ou bloquent les vannes et les turbines, contrôle de l'alluvionnement et des dérives de bancs de sable.
- **Autres secteurs:** Si les liaisons avec les autres secteurs ne sont pas aussi vitales que pour les secteurs mentionnés ci-dessus, il est cependant recommandé que le Secteur de l'Eau soit impliqué, ou au moins consulté, dans l'élaboration de tout projet ou programme utilisant des ressources en eau tels que la conservation des écosystèmes humides, le contrôle de la biodiversité, les établissements touristiques, les implantations industrielles, etc. Dans de nombreux pays cette implication du Secteur de l'Eau est déjà effective et parfois inscrite dans la réglementation ; ceci devrait être étendu à toute l'Afrique.

4.3. Questions transversales

Les questions transversales rencontrées dans le Secteur de l'Eau sont les mêmes que celles soulevées dans les revues du PACT pour tous les secteurs. Les obstacles à la bonne réalisation des projets sont similaires à savoir :

- Le manque de clarté concernant l'identité du NEPAD
- Manque de clarté concernant les rôles des CER et gouvernements
- Absence de définition des rapports CER-gouvernements
- Chevauchement des responsabilités entre les différents CER
- Absence d'alignement des programmes des CER aux priorités du NEPAD
- Manque de moyens financiers et techniques au niveau des CER

Ces questions pourraient être abordées par les CER ainsi que par le NEPAD dans le cadre de la discussion des questions suivantes:

4.3.1. Questions institutionnelles

Les chevauchements entre les CER, l'appartenance de beaucoup de pays à plusieurs CER, le manque de clarté dans leurs mandats ou dans leurs champs d'activité sont des questions récurrentes que le NEPAD et l'Union Africaine affrontent. Dans le Secteur de l'Eau, les Organisations de Bassins Versants sont un autre type d'institutions actives dans le domaine de la coopération régionale ; leur rôle respectif par rapport au CER devrait être clarifié. Les OBV ont des statuts très différents, des capacités et des systèmes internes différents : certaines sont des cadres pour les discussions et les échanges, d'autres ont un mandat plus étendu, d'autres ont un pouvoir de réglementation et peuvent négocier des financements au nom de leurs Etats Membres. Le programme de Gestion des RET a identifié ces différents types d'OBV et les diverses phases de leur établissement.

Il est fortement recommandé de poursuivre cette analyse dans la perspective de la création de nouvelles OBV et du renforcement des OBV existantes. Il n'est pas possible d'adopter un modèle unique pour toutes les OBV mais il est nécessaire de disposer d'informations précises sur leur statut et leur mandat, sur leurs stratégies et plans d'action et sur les projets dont elles ont la responsabilité. Dans le cadre du Plan d'Action pour les RET, cette tâche pourrait être confiée au Réseau Africain des OBV (RAOB / ANBO).

4.3.2. Renforcement des capacités

Depuis la 1^{ère} revue du PACT en 2003 il a été montré que la limitation des capacités humaines dans les CER et les autres institutions était un facteur limitant contraignant. Le Programme ACBF (Fonds Africain de Renforcement des Capacités) a été lancé pour remédier à cette faiblesse et quelques améliorations sont déjà perceptibles. Mais, à l'exception de la CEDEAO et de la SADC où une Unité de Coordination et une Division Eau ont été créées, les spécialistes du Secteur de l'Eau dans les CER travaillent dans des Divisions ou Départements différents (Division du Développement Rural et/ou de l'Environnement) et manquent de liaisons avec les autres secteurs. Le renforcement des capacités humaines et la création d'Unités spécifiques de l'Eau ont montré leur efficacité pour piloter les projets du PACT ou pour élaborer des politiques et stratégies de GIRE.

De plus, le problème des capacités insuffisantes est aussi une contrainte dans les autres institutions que les CER et dans les projets eux-mêmes.

Les volets de renforcement des capacités qui sont déjà prévus dans les plans d'action des CER et des OBV devraient être complétés par des actions de renforcement des

capacités et de formation inclus dans chaque projet mis en œuvre par ces institutions et destinés aux spécialistes de l'eau à différents niveaux.

4.3.3. Partage de l'information et veille technologique

C'est aussi un point faible que nous avons relevé dans les CER visitées: dans la plupart des cas, il n'y a pas d'informations sur les projets mises à jour au siège des CER. De nombreux systèmes d'information et bases de données sont utilisées ou en cours de construction dans toutes les institutions et de nombreux sites Internet fournissent une information précise mais partielle, mais il n'y a pas de liens entre ces systèmes et leur maintenance est problématique. D'autre part, nous savons que les grands systèmes d'information ou les bases de données centralisées ne fonctionnent pas bien car il n'y a pas de remontée des informations de la base sur le terrain vers le siège. Cette question est cruciale pour le Secteur de l'Eau parce que des données fiables et mises à jour sont la condition indispensable pour élaborer des projets et planifier les infrastructures.

Il est donc recommandé que les OBV et les Unités de Coordination des Ressources en Eau dispose d'un système d'information sur la gestion des ressources en eau qui soit accessible à toutes les parties prenantes et dont la mise à jour soit faite par les opérateurs des projets.

4.3.4. Participation du Secteur Privé

En vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement ainsi que celles de la Vision Africaine de l'Eau une augmentation significative des investissements est requise. Les financements accordés par les bailleurs de fonds et les gouvernements ne permettent pas actuellement de répondre aux besoins réels en investissements. Les organismes du secteur public sont à la recherche de moyens d'incitation à la participation d'autres secteurs tels que le secteur privé, la société civile, les usagers et bénéficiaires des projets en appui au secteur de l'eau.

Toutefois certaines caractéristiques du Secteur de l'Eau peuvent freiner les investissements privés :

- l'eau est un bien public et ses usages et sa gestion relèvent de la souveraineté de l'Etat et nécessitent souvent des accords internationaux. La réglementation du Secteur de l'Eau ou le rôle de facilitation entre usagers ne peuvent être pris en charge par le Secteur Privé. Le rôle du Secteur Privé dans ce domaine peut être de réaliser des études, de contribuer à la formation des capacités ou de fournir la consultance internationale, mais non de réaliser des investissements.
- dans la majorité des pays africains, les opportunités de financements basés sur le marché financier destinés aux infrastructures de l'eau sont limitées en raison de risques réels et perceptibles. Des risques tels que des coûts d'investissements élevés, de longues périodes de remboursement et de faibles taux de rentabilité dans le secteur de l'eau en comparaison avec d'autres secteurs (énergie, télécom, etc.) à côté des risques contractuels, risques en cas de litiges, risques liés à la souveraineté contribuent tous à réduire les opportunités d'investissements locaux et étrangers en dehors du processus de transferts gouvernementaux (souveraineté) classiques. En ce qui concerne la situation dans beaucoup de pays africains, le Secteur Privé pourrait se développer dans le domaine des services de fourniture d'eau et d'assainissement. C'est déjà le cas dans les grandes villes où des compagnies privées ont obtenu des concessions de service pour la fourniture d'eau et/ou le traitement des eaux usées et ont démontré qu'elles y étaient plus efficaces que les entreprises publiques d'Etat. De telles pratiques pourraient être étendues aux petites villes ou communautés rurales avec des petites entreprises ou des coopératives de service non gouvernementales.

Une étude récente commandée par la BAD sur « les instruments financiers de facilitation de l'investissement dans les infrastructures de l'eau » (Rachel Cardone, 2006) met en évidence certaines questions ou recommandations en vue d'améliorer les instruments de financement, tels que :

- Etendre l'utilisation des monnaies nationales pour les garanties et les dettes
- Etendre l'usage des lignes de crédit et augmenter la flexibilité dans l'utilisation des dons
- Appuyer les micro-financements en matière d'investissement dans le secteur de l'eau
- Consolider les capacités des municipalités et des fournisseurs de services à accéder aux marchés de capitaux locaux

Dans certains pays africains, il y a lieu de développer des mécanismes de prêts en monnaies nationales et à l'échelle locale en vue de stimuler l'investissement, et ce dans le cadre d'un partenariat industriel - municipal et public – privé ou par le biais d'intermédiaires financiers locaux (banques, ONG, ou autres). Les mécanismes de financement ne sont pas tous disponibles partout. Il existe cependant, des possibilités « d'innovation » en vue de contourner certains obstacles en matière de financement.

De manière plus précise, il pourrait y avoir des moyens de promouvoir la participation des municipalités dans le financement des infrastructures de l'eau en Afrique, particulièrement dans certains pays à revenus moyens, y compris l'Afrique du Nord, et potentiellement des pays à revenus plus limités tels que le Kenya et le Sénégal. Alors que l'expérience des financements municipaux est très réduite en Afrique, plusieurs institutions de développement sont à la recherche de moyens de promouvoir les systèmes d'emprunts municipaux, étant donné la tendance à long terme à la décentralisation du secteur public.

5. Mesures proposées pour accélérer la mise en œuvre du PACT

Des propositions en vue d'accélérer et d'améliorer la mise en œuvre des projets du PACT sont basées sur les conclusions du diagnostic de l'avancement de ces projets, à savoir :

Le PACT initial présentait 13 projets dans le Secteur de l'Eau en mai 2002. Un nouveau programme de gestion des ressources en eau transfrontalières a été approuvé en 2005 en tant que programme du PACT ; le programme comprend actuellement 24 projets.

Un nouveau projet a été présenté à la réunion d'Abuja en Mars 2005 : Transfert des eaux de l'Oubangui vers le Lac Tchad par le Fleuve Chari.

Un projet (n° 13) est achevé et a donné le jour à la Facilité Africaine de l'Eau,

Six projets, dans les régions SADC et CEDEAO, ont réellement démarré en 2004 et 2005 après avoir été intégrés dans des stratégies et des plans d'action régionaux et leur direction confiée à des Unités spécifiques de l'eau,

Un projet, l'Initiative du Bassin du Nil, qui est une initiative commune de 10 Etats riverains appartenant à 6 CERs, a pris une grande extension en lançant 8 projets dans le cadre de la Vision Partagée et a pu établir deux programmes sous régionaux et a levé un budget supérieur à celui prévu en 2002,

Trois projets (Gestion de l'Eau dans la CEEAC, Centre de prévision de l'ABN, Soutien aux OBV) ont encore besoin d'être mieux pilotés et en sont au stade de l'écriture des TdR pour établir les conditions institutionnelles et organisationnelles de leur mise en œuvre. Ils pourraient effectivement démarrer en 2007.

Un projet, IGAD-HYCOS, aurait dû commencer en 2005 mais est maintenant bloqué pour des raisons de sécurité.

Deux projets ont été retirés ou considérés comme abandonnés : Contrôle de la désertification au Maghreb et Approvisionnement en eau dans le Bassin du Niger.

Les mesures proposées devraient porter sur les difficultés et échecs révélés par les revues précédentes ainsi que sur les questions transversales exposées précédemment.

5.1. Appropriation et internalisation

Chaque projet devrait être sous la responsabilité d'une seule institution CER ou OBV et une agence d'exécution qui pourrait être au sein ou à l'extérieur de la CER. Il est important que chaque partie prenante à un projet sache exactement qui est responsable de quoi. Des projets tels que « l'appui aux organismes de gestion des bassins existants et nouveaux » en Afrique de l'Ouest ou « approvisionnement en eau et assainissement en milieu rural dans le bassin du fleuve Niger » sont bloqués uniquement parce qu'aucune agence d'exécution n'en a été clairement chargée.

5.2. Capacités institutionnelles

Les agences d'exécution nécessitent des capacités plus solides pour mieux gérer les projets et diffuser et mettre en œuvre leurs résultats. L'expérience de la CEDEAO et de la SADC avec L'UCRE et la Division de l'Eau nous pousse à recommander la création d'une unité spécifique au sein des CER chargée des Projets du Secteur de l'Eau. La création d'une structure de coordination de la GIRE en Afrique Centrale, dans le cadre du projet PACT, est devenue une priorité urgente.

Le rôle des Organismes de gestion des bassins est de promouvoir les GIRE ainsi que la planification et la gestion intégrée à l'échelle des bassins. Ces OBV requièrent donc une consolidation de leur capacité qui leur permettrait de gérer des projets de grande envergure à l'image de l'IBN.

5.3. Réformes politiques, réglementaires et institutionnelles

Des projets de facilitation devraient couvrir ces questions en première priorité. Toutes les politiques et stratégies de GIRE aux niveaux international et national devraient avoir pour objectifs l'harmonisation des réglementations et la réalisation des réformes institutionnelles. Des projets tels que « le Plan d'Action pour la GIRE en Afrique centrale » nécessitent pour leur mise en œuvre que des réformes institutionnelles ou de réglementation soient entreprises dans les Etats Membres.

5.4. Coordination

Les grands projets sous-régionaux ou régionaux tels que l'IBN ou la Gestion des RET seraient menés avec plus d'efficacité à travers une bonne coordination entre les CER, OBV et agences d'exécution d'une part, et avec le NEPAD et le Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW) de l'autre. Des réunions devraient être tenues régulièrement sous les auspices du NEPAD en vue d'évaluer l'état et les conditions de mise en œuvre des projets entrant dans le cadre de la Vision Africaine de l'Eau et des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

5.5. Mécanismes de suivi

Le PACT ne dispose pas de mécanismes réguliers de suivi à l'exception des revues. Il est recommandé d'instaurer une activité de collecte de toutes les informations relatives à la mise en œuvre des projets entrant dans le cadre du PACT, telles que les rapports annuels d'activité ou les publications de résultats, et de la confier aux REC et OBV en les chargeant de les transmettre aux NEAPD, UA, AMCOW et autres CER et OBV. Ces informations devraient être enregistrées dans une base de données et accessibles via Internet.

ANNEXE A : Initiative pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement en Zones Rurales (RWSSI)
 Groupe de la Banque Africaine de Développement - Etat d'avancement au mois de septembre 2008

Pays	Pop. Rurale en 2005 (millions)	Etat actuel		Objectif du pays pour 2015				Appel de la BAD											
		Accès à l'eau et à l'assainissement en 2005		Eau		Assainissement		Chiffre	Montant approuvé (M USD)	Date de déblocage du prêt	Année d'achèvement	Développement au 10 Avril 2009		Objectifs officiels		Réalité			
		Eau	Assain.	Pop. à desservir (en million)	% Total en 2015	Pop. à desservir (en million)	% Total en 2015					Invest. Total 2005-15	Cost total eau-sep (m USD)	Début d'approbation	Montant approuvé (M USD)	en million (USD)	%	Min. en eau (Pop. en million)	Assain. (Pop. en million)
2003																			
Mal	8,3	34%	4%	5,20	80%	4,75	50%	563,85	24,06	2005	2008	1,81	10,1%	0,27	0,27	24,400	0		
Rouanda	7,19	46%	0%	5,01	65%	7,44	65%	641,00	25,77	2003	2008	3,00	15,4%	0,53	0,18	18,000	0		
2004																			
Ghana	15,4	40%	20%	6,21	65%	12,61	65%	602,87	18,17	2004	2009	3,54	2,2%	0,23	0,23	0	0		
Bénin	4,28	36%	14%	3,00	66%	3,90	66%	303,90	18,01	2004	2008			0,20	0,25	0	0		
2005																			
Senegal	8,25	64%	17%	4,10	64%	4,50	59%	532,70	44,00	2005	2009	0,33	0,0%	0,00	1,59	0	0		
Ouganda	27,41	57%	54%	11,40	77%	11,40	77%	800,00	228,78	2005	2008	5,02	13,0%	3,30	4,40	207,032	100,910		
Madagascar	12,38	17%	0%	6,40	52%	7,73	54%	707,90	37,00	2005	2008	0,00	0,1%	1,41	0,90	0	0		
Ethiopie	50,0	24%	0%	33,00	66%	37,30	54%	1,382,40	261,54	2005	2009			8,12	6,40	0	0		
2006																			
Tanzanie	25,7	52%	41%	13,00	74%	15,20	74%	718,70	328,44	2006	2010			6,50	2,10	0	0		
Mali	13,4	65%	35%	5,30	64%	5,30	70%	1,005,00	125,00	2006	2010			0,40	0,70	0	0		
Togo	6,24	30%	10%	2,80	60%	4,20	60%	1,240,00	180,00	2006	2010			1,59	2,50	0	0		
Zambie	7,54	37%	13%	5,10	75%	5,42	60%	380,00	50,00	2006	2010			0,67	1,20	0	0		
Mauritanie	1,1	55%	5%	0,60	60%	0,80	52%	150,00	19,00	2006	2009			0,25	0,35	0	0		
Total approbés	185,89			167,89		124,89		8,351,39	1,464,33			11,62	2,1%	24,88	22,22	259,032	100,910		
Total Financés																			
Niger	8,08	55%	5%	3,00	60%	3,50	50%	700,00	38,50	2007	2009			1,50	1,80	0	0		
Erythrée	2,22	20%	5%	0,84	55%	0,47	20%	112,20	30,20	2007	2010			0,40	0,30	0	0		
Burkina Faso	10,34	65%	15%	3,50	60%	4,50	60%	305,00	44,00	2004	2010			0,58	0,60	0	0		
Mali	19,75	41%	41%			480,00		480,00	60,00	2007	2010			1,20	1,20	0	0		
Mali		34%	4%	5,20	80%	4,70	50%	653,60	89,00	2007	2010			0,45	0,45	0	0		
Mozambique	14,18	42%	35%	5,00	70%	3,56	50%	344,00	71,00	2007	2010			0,08	0,80	0	0		
Honduras	55,3	45%	40%	67,50	100%	63,30	80%	2,010,00	150,00	2007	2010			2,63	2,95	0	0		
Total 2007	148,75			83,89		78,87		4,553,89	624,89					3,73	6,28				
Total Overall	314,64			185,89		283,87		13,964,39	1,874,43			11,62		32,23	31,48	259,032	100,910		

Légende : NA : non approuvé à ce jour ; NE : non effectué à ce jour ; ND : non déterminé à ce jour

ANNEXE B : NEPAD - Plan d'action à Court Terme des projets pour les bassins Transfrontaliers

Domaine stratégique	S/No.	Bassins/région	Titre du Projet	Facilitation coût (US\$)	Coût du Projet (million US\$)
Facilitation de la volonté politique et actions, Cadre juridique	1	Okavango et Zambèze	Appui à la vision partagée dans les bassins de Okavango et de Zambèze	370 000	Coût total
	2	Tous les bassins	Mobilisation de l'appui politique pour faciliter la mise en œuvre des projets dans les bassins transfrontaliers	1 450 000	Coût total
	3	Afrique de l'Ouest	Elaboration d'une Convention régionale pour la gestion des ressources en eau partagées en Afrique de l'Ouest	1 500 000	Coût total
	4	Afrique de l'Ouest	Appui à la ratification des conventions internationales relatives à la gestion des ressources en eau	710 000	Coût total
Facilitation pour la mobilisation des ressources	5	Région SADC	Mobilisation des ressources pour les projets SADC dans le secteur de l'eau	200 000	Total de 207 avec un gap de 134
	6	Bassin du Nil	Mobilisation des ressources pour les projets du Bassin du Nil	370 000	29 pour SVP 70 pour SAP
	7	Bassin du Nil	Appui au processus de négociation du cadre de coopération du Bassin du Nil	1 000 000	Coût total
	8	Bassin du Lac Tchad	Mobilisation des ressources pour les projets du Bassin du Lac Tchad	400 000	85,3 pour les Plans directeurs prioritaires (1992) ; Nouveaux projets à identifier sous le plan d'action stratégique
	9	Bassin du Niger	Mobilisation des ressources pour les projets du Bassin du Niger	300 000	A identifier sous le plan d'action pour le Développement durable
	10	Afrique de l'Ouest	Mobilisation des ressources pour la région Afrique de l'Ouest	200 000	1,91
	11	Bassin du Sénégal	Navigation sur le Fleuve Sénégal entre Saint-Louis et Ambidiédi	200 000	A déterminer
	12	Bassin du Sénégal	Projet du barrage de Gourbassi (sur l'affluent du Faleme)	200 000	A déterminer
	13	Bassin du Congo	Mise à jour de « l'étude sur la création d'une organisation intergouvernementale pour le développement et l'exploitation des ressources du bassin des fleuves Congo/Zaire »	1 500 000	A déterminer
	14	Bassins du Congo & du Sénégal	Mise en place des Systèmes d'Observatoire du Cycle Hydrologique HYCOS (Congo HYCOS, 6mil US\$) et (Sénégal HYCOS, 3 mil US\$)	250 000	9,00
	15	Tous les bassins	Promotion de la coopération et de la coordination des bailleurs dans tous les bassins	525 000	Coût total
	16	Continental	Renforcement du Réseau Africain des Organisations de Bassins	300 000	2,41

Domaine stratégique	S/No.	Bassin/ région	Titre du Projet	Facilitation coût (US\$)	Coût du Projet (million US\$)
	17	Nil, Congo, Lac Tchad, Niger	Promotion de la coordination entre les CERs dans les bassins du Nil, du Congo, du Lac Tchad, du Niger et du fleuve Sénégal	500 000	Coût total
	18	Tous les bassins	Promotion du partenariat public-privé dans la Gestion des Ressources en Eau Transfrontalières	350 000	Coût total
Développement des cadres stratégiques	19	Tous les bassins	Promotion du partenariat avec les institutions d'enseignement et de recherche	200 000	3.25
	20	Tous les bassins	Développement d'un système de suivi pour le programme NEPAD de gestion des ressources en eau Transfrontalières	150 000	Coût total
	21	Tous les bassins	Evaluation de programmes	100 000	Coût total
Renforcement des capacités dans les CERs et les OBVs	22	Tous les bassins	Préparation du cadre stratégique à moyen-long terme	En cours	En cours
	23	CERs sélectionnées	Renforcement de capacité des CERs (CEEAC, CEDEAO, IGAD and SADC)	740 000	Coût total
	24	Bassins du Nil et de Zambèze	Formation de compétences en négociation pour les OBV du Nil et de Zambèze	360 000	Coût total
Grand Total				11 875 000	

